

---

## Un pas dans la bonne direction : le projet de loi C-318 prévoit la création pour les parents adoptifs d'un congé de 15 semaines pour l'attachement

---

10 mars 2023

Un nouveau projet de loi d'initiative parlementaire permettra aux parents adoptifs de bénéficier d'un congé parental additionnel de 15 semaines pour l'attachement dans le cadre des prestations d'assurance-emploi. Le projet de loi C-318, qui a été adopté en première lecture cette semaine, est une étape importante vers la reconnaissance des besoins d'un plus grand nombre de familles et de l'importance cruciale de développer un attachement sain dans les familles nouvellement formées. Julie Despaties, directrice générale d'Adopt4Life, qui a codirigé la campagne #DuTempsPourSAttacher aux côtés de partenaires nationaux, ajoute : « Je suis encouragée par les efforts déployés par le député Falk pour présenter cet important projet de loi d'initiative parlementaire, qui vise à offrir aux parents adoptifs et aux parents d'intention un accès équitable aux prestations parentales. #DuTempsPourSAttacher a bénéficié d'un large soutien bipartisan, et nous espérons que tous les partis s'uniront pour soutenir le projet de loi C-318 afin de garantir que chaque famille, quelle que soit la façon dont elle est formée, ait accès au soutien dont elle a besoin pour s'épanouir. »

Le lien d'attachement est complexe et nécessaire pour aider les enfants à développer un sentiment de sécurité. Sans cette base importante, leur santé, leur apprentissage et leur développement sont compromis. Il est essentiel de créer un système de congé parental qui reflète la diversité des familles d'aujourd'hui et qui présente des avantages à long terme pour les enfants, leurs parents et la société.

« Le programme actuel de congé parental du Canada ne reconnaît pas les besoins d'attachement uniques des enfants et des jeunes qui rejoignent des familles adoptives et crée des préjudices qui pourraient être évités. Nous avons besoin de ce changement pour que les familles ne soient plus désavantagées parce qu'elles se sont formées par l'adoption. »

— Julie Despaties, directrice exécutive et fondatrice

Adopt4Life a recueilli les témoignages de nombreuses familles canadiennes qui ont connu des difficultés dans le cadre du système actuel d'assurance-emploi. La plupart des enfants adoptés au Canada sont âgés de plus de 10 ans au moment du placement et nombre d'entre eux ont subi des traumatismes ou des pertes graves. Le projet de loi C-318 pourrait faire une réelle différence pour les parents adoptifs et leurs enfants. Il marque une étape importante dans la reconnaissance des besoins des familles d'aujourd'hui et leur offrir un accès plus équitable aux prestations d'assurance-emploi pour les congés parentaux.

« Le Conseil canadien de la permanence pour les enfants et les jeunes est ravi de voir le projet de loi d'initiative parlementaire C-318 du député Falk être présenté en première lecture. Un congé d'attachement équitable pour les parents adoptifs, les personnes dispensatrices de soins et les membres de la parenté aurait dû être accordé depuis longtemps, et nous attendons avec impatience que ces révisions soient apportées à l'assurance-emploi »

— Cathy Murphy, présidente du CCPEJ

Pour en savoir plus sur la nécessité d'un congé d'attachement et sur les expériences partagées par les familles à travers le Canada en soutien à #DuTempsPourSAttacher, consultez : [www.adopt4life.fr/dtpa](http://www.adopt4life.fr/dtpa).